

## **DECISIONS**

### **WHA59(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des douze Etats Membres suivants : Burundi, Cambodge, Chypre, Equateur, Estonie, Guinée-Bissau, Honduras, Jordanie, Nigéria, Pakistan, Pologne et République populaire démocratique de Corée.

(Première séance plénière, 22 mai 2006)

### **WHA59(2) Composition de la Commission des Désignations**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a élu une Commission des Désignations comprenant les délégués des Etats Membres suivants : Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Fédération de Russie, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Mauritanie, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouganda, République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande et Zambie, et Mme E. Salgado, Espagne (Président de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, membre de droit).

(Première séance plénière, 22 mai 2006)

### **WHA59(3) Election du président et des vice-présidents de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu :

**Président :** Professeur P. I. Garrido (Mozambique)

**Vice-Présidents :** Dr M. Soledad Barría (Chili), M. A. A. Miguil (Djibouti), M. E. Nicolaescu (Roumanie), Dr S. F. Supari (Indonésie), Pehin Suyoi Osman (Brunei Darussalam).

(Première séance plénière, 22 mai 2006)

### **WHA59(4) Election du bureau des commissions principales**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu présidents des commissions principales :

**Commission A :** Dr A. Ramadoss (Inde)

**Commission B :** Dr Ali Jaffer Mohammad (Oman).

(Première séance plénière, 22 mai 2006)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

**Commission A :** Vice-Présidents, Dr K. Leppo (Finlande) et Dr P. Mazzetti Soler (Pérou)

Rapporteur, Dr A. Cissé (Guinée)

**Commission B :** Vice-Présidents, Dr F. T. Duque III (Philippines) et M. V. Meriton (Seychelles)

Rapporteur, Dr B. Carey (Bahamas).

(Premières séances des Commissions A et B, 23 et 25 mai 2006)

#### **WHA59(5) Constitution du Bureau de l'Assemblée**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu les délégués des dix-sept pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Angola, Autriche, Barbade, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Nouvelle-Zélande, Panama, République de Moldova, Sénégal, Togo.

(Première séance plénière, 22 mai 2006)

#### **WHA59(6) Adoption de l'ordre du jour**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent dix-septième session, après avoir supprimé deux points et deux points subsidiaires et ajouté un point supplémentaire.

(Deuxième séance plénière, 22 mai 2006)

#### **WHA59(7) Vérification des pouvoirs**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les délégations des Etats Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar,

Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkmenistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

(Cinquième séance plénière, 24 mai 2006)

**WHA59(8)      Election de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations du Bureau de l'Assemblée,<sup>1</sup> a élu les Etats suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Afghanistan, Chine, Danemark, Djibouti, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Lettonie, Mali, Singapour, Slovénie, Sri Lanka et Turquie.

(Huitième séance plénière, 26 mai 2006)

**WHA59(9)      Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr A. J. Mohammad, délégué de l'Oman, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS, et M. D. Á. Gunnarsson, délégué de l'Islande, membre suppléant du Comité, l'un et l'autre pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en mai 2009.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2006)

**WHA59(10)      Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de soumettre le texte du projet de résolution intitulé «Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé», incorporant les amendements proposés par des Etats Membres, au Conseil exécutif, à sa cent vingtième session, pour un examen plus approfondi.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2006)

---

<sup>1</sup> Document A59/46.

**WHA59(11) La promotion de la santé à l'heure de la mondialisation**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de soumettre le texte du projet de résolution intitulé « La promotion de la santé à l'heure de la mondialisation », incorporant les amendements proposés par des Etats Membres, au Conseil exécutif, à sa cent vingtième session, pour un examen plus approfondi.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2006)

**WHA59(12) Eradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de soumettre le texte du projet de résolution intitulé « Eradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique », tel qu'il a été proposé par un groupe de travail de la Commission A, au Conseil exécutif, à sa cent vingtième session, pour un examen plus approfondi.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2006)

**WHA59(13) Choix du pays où se tiendra la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l'article 14 de la Constitution, a décidé que la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2006)

**WHA59(14) Rapports du Conseil exécutif sur ses cent seizième et cent dix-septième sessions**

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les rapports du Conseil exécutif sur ses cent seizième et cent dix-septième sessions,<sup>1</sup> a pris note des rapports, a félicité le Conseil du travail qu'il avait accompli et a exprimé sa satisfaction du dévouement avec lequel il s'était acquitté des tâches qui lui avaient été confiées.

(Dixième séance plénière, 27 mai 2006)

---

<sup>1</sup> Document A59/2.